

## DELIBERATION N° 2000/11-11 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée que des adaptations du tableau des effectifs apparaissent indispensables afin de permettre des recrutements suite à des demandes de mutations.

### **Transformation de postes :**

- un poste de rédacteur principal à temps complet en poste de rédacteur chef à temps complet au 1er Décembre 2000,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet en poste d'attaché territorial à temps complet au 1er novembre 2000.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de bien vouloir procéder à l'adaptation du tableau des effectifs aux conditions énoncées ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2000.